

## Assemblée Générale

### Nos objectifs pour 2006

Comme vous avez pu le constater, nous avons terminé l'année 2005 avec plus de 1500 adhérents, il devient donc de plus en plus urgent de mettre notre informatique, en adéquation avec nos objectifs ! : mieux connaître les dossiers de nos adhérents, pouvoir les répertorier par métier, par maladie, et pouvoir connaître leur état d'avancement .  
L'association ALPAR sera notre partenaire privilégié, pour la mise en place du matériel, ainsi qu'un logiciel adapté. Nous avons plus de 2500 lignes de dossiers, c'est un travail de longue haleine, nous en reparlerons certainement en 2007.

Malgré les efforts que nous avons déployé en 2005, l'association ADEVA 27 a du mal à démarrer, nous continuerons à les aider, en répondant à leur demande dans la mesure de nos moyens.

Nous pouvons leur apporter une aide à la formation en effectuant des stages d'une journée sur Evreux, et en les faisant participer à nos propres stages sur le Havre.

Concernant le domaine de la prévention, notre action se poursuit, nous avons mis en place une commission animée par notre camarade Yves Bordage, du bon travail a été fait en 2005. Nous espérons toujours obtenir la destruction définitive de l'amiante par inertage: de nombreux députés ont répondu favorablement en ce sens. Nous devons poursuivre l'information de nos élus et peut être nous tourner vers le Conseil Européen, ce problème concernant tous les pays.

Sous l'égide de la commission prévention, une première « brigade de l'amiante » a vu le jour, pour surveiller les nombreux chantiers de démolition d'immeubles. Vous pouvez vous inscrire dans cette brigade, auprès d'Yves Bordage. Nous devons constater que 2005 n'a pas été mieux lotie que 2004 pour les chantiers de désamiantage, il y a toujours autant d'entreprises qui ne respectent pas la législation dans ce domaine.

La vigilance est donc de rigueur, nous devons remplir notre devoir de citoyen, en faisant respecter partout la réglementation en vigueur (d'où les brigades de l'amiante).

L'histoire du Clemenceau et de ses péripéties, ont attiré tous les regards, L'ANDEVA notre association nationale est intervenue dès le début de cette affaire, avec d'autres associations ; Ban asbestose et Greenpeace. Ce combat a duré plusieurs mois. L'ANDEVA avec nos cabinets d'avocats sont intervenus de multiples façons, auprès des tribunaux, du conseil d'état, du président de la république , avec une délégation de notre association.

Nous avons reçu une publication explicative sur le fameux chantier Along en Inde et des conditions de travail des ouvriers indous de ce chantier. Nous avons aidé à l'envoi d'une personnalité de Ban Asbestose pour intervenir auprès du tribunal suprême de L'inde qui a interdit l'entrée du Clemenceau sur le territoire de l'Inde. Après la décision du Conseil d'Etat le président Jacques Chirac prenait alors la sage décision de faire revenir le navire dans les eaux territoriales françaises.

Nous avons remporté une grande victoire, mais nous resterons vigilants sur le sort de ce navire et sur celui de plusieurs centaines de navires en fin de vie !